



Différences entre l'école secondaire et le collège/l'université

Points à prendre en considération	École secondaire	Collège/Université
L'accès à l'éducation pour les étudiants handicapés est règlementé par...	La Loi sur l'éducation	La Charte canadienne des droits et libertés et la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
Pour démontrer son handicap, l'étudiant doit...	Avoir un PEI basé sur un diagnostic formel ou une identification informelle	Avoir des documents récents (ne datant pas de plus de 3 à 5 ans) prouvant son handicap (si l'étudiant a un trouble d'apprentissage/handicap, une évaluation psychoéducative est souvent requise)
La décision de divulguer l'handicap de l'étudiant peut être prise par...	Votre parent ou tuteur (jusqu'à ce que vous ayez 18 ans)	Vous
Pour décider des mesures d'adaptation dont l'étudiant a besoin...	Les enseignants peuvent recommander diverses mesures d'adaptation à l'étudiant, souvent, tous les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ont accès aux mêmes mesures d'adaptation	Les conseillers en services pour étudiants handicapés passeront en revue la documentation et ne choisiront que les mesures d'adaptation propres au handicap fonctionnel de chacun
Pour aviser les enseignants de ces mesures d'adaptation...	L'éducateur spécialisé remet à chaque enseignant le PEI assigné à ses étudiants	Les services pour étudiants handicapés préparent une liste de mesures d'adaptation appropriées à remettre à chacun de leurs professeurs/enseignants
Les enseignants/professeurs seront au courant de votre handicap...	En tout temps - votre identification/diagnostic est écrit sur votre PEI, à côté de votre liste de mesures d'adaptation	Que si vous leur dites - sinon, ils seront au courant des mesures d'adaptation que vous recevez, mais non de leur raison
Les frais liés aux évaluations sont couverts par...	Le conseil scolaire (en raison d'une disponibilité limitée, plusieurs font demande pour des évaluations privées)	Vous (les fonds peuvent aussi provenir des assurances santé privées et du RAFEO)
Les frais liés à la technologie d'assistance sont couverts par...	Le conseil scolaire par l'entremise d'une demande pour une somme liée à l'équipement spécialisé)	Vous (à moins que vous soyez admissible à la bourse BEPH)